



Charte « Vue du Cœur »

1. Objectifs

« Vue du cœur » a pour vocation de favoriser le développement et l'épanouissement d'enfants mal voyants et aveugles :

- en développant leur autonomie, leur confiance en eux et leur mobilité ;
- en aiguisant leur curiosité ;
- en leur facilitant l'accès au monde des voyants ;
- en les associant au choix des activités.

Pour ce faire, l'association

- recourt aux technologies numériques de navigation pour faire découvrir aux jeunes déficients visuels l'environnement naturel et /ou urbain ;
- organise des sorties et des activités à caractère sportif, ludique ou culturel adaptées à l'âge, à la maturité et aux besoins des enfants/adolescents ;
- s'appuie sur l'expérience de jeunes adultes mal voyants et aveugles et sur des associations de proximité pour accompagner les enfants/adolescents ;
- fait appel ponctuellement à des professionnels ou des structures susceptibles de contribuer au développement personnel de chacun.

2. Fonction des membres

Le comité de Vue du cœur fixe les objectifs et les modalités de fonctionnement de l'association.

L'association prend appui sur ses membres bénévoles. Un bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. Les bénévoles ne se substituent en aucun cas, à l'autorité des parents ou à la compétence d'un professionnel.

3. Participation aux activités de « Vue du cœur »

La présence d'un des parents (ou un représentant mandaté par les parents) aux activités et sorties organisées par l'association est attendue. Cette présence contribue à soutenir et encourager les enfants/adolescents et à mieux prendre la mesure des progrès accomplis. Elle est en outre, la preuve de l'implication des familles dans la vie de l'association. Les enfants restent sous la responsabilité des parents ou de la personne majeure désignée par leurs soins.

Des encadrants adultes de « Vue du cœur » sont présents pour veiller à la sécurité, au déroulement harmonieux, à la convivialité et aux échanges dans le groupe. Ils sont également là pour observer les enfants dans la mise en œuvre des activités proposées, pour adapter le cas échéant, l'offre aux besoins des enfants et contribuer ainsi plus efficacement à leur épanouissement moteur, cognitif, social et affectif.

L'équipement spécifique utilisé lors des sorties sera prêté uniquement dans le cadre des activités organisées par l'association.

L'association se permettra d'annuler des activités si le nombre d'encadrants ou les conditions ne permettent pas de garantir le bon déroulement de l'activité en toute sécurité.

Tous les acteurs, quel que soit leur degré d'implication, s'engagent à respecter les valeurs de « vue du Cœur » : le partage d'expériences et de vécu différents, la bienveillance, l'ouverture et la tolérance.

La présente charte est révisable ou modifiable selon l'évolution de l'association. (mai 2021)